

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00147

SUBVENTION FRAPNA 2017

Le Bureau communautaire a été convoqué le 12 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170418-D20170014710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170524

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017

SUBVENTION FRAPNA 2017

La FRAPNA est une association reconnue d'utilité publique depuis le 21 juin 1984. La FRAPNA Loire est agréée par les Ministères de l'Ecologie et du Développement Durable depuis le 11 février 1988, de l'Education Nationale le 1^{er} janvier 1996. La FRAPNA Loire fédère une vingtaine d'associations du département. La Fédération joue un rôle essentiel d'information auprès des élus et du public en matière d'environnement. La FRAPNA est membre de France Nature Environnement (FNE) qui fédère 3 000 associations au niveau national et regroupe plus de 850 000 membres individuels.

La FRAPNA Loire propose à Saint-Etienne Métropole de conduire plusieurs actions et sollicite, à ce titre, une subvention de 46 800 € à la Communauté Urbaine pour soutenir ces projets.

Le projet de convention ci-joint fait état du détail de l'ensemble des actions proposées, réparties tel que suit :

Axe 1 : Sensibilisation des publics à l'écocitoyenneté

- **Action 1.1 : Ateliers éco-citoyens : petits gestes, grands changements**
- **Action 1.2 : Accompagnement des écoles volontaires engagées dans une démarche expérimentale**
- **Action 1.3 : Mise en page du guide Ecole Écocitoyenne et son quartier**
- **Action 1.4 : Accompagnement de 4 Conseils municipaux des enfants et Conseils Jeunes**
- **Action 1.5 : Appui à la conception d'outils pédagogiques pour le Contrat Vert et Bleu**
- **Action 1.6 : Poursuivre la démarche de sensibilisation des organisateurs d'événements**

Axe 2 : La connaissance et la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité

- **Action 2.1 : Réduction de l'utilisation des phytosanitaires sur les bassins versants Ondaine et du Lizeron, Furan et Gier**
- **Action 2.2 : Plan de gestion de la Réserve Naturelle des Gorges de la Loire**
- **Action 2.3 : Atlas de la biodiversité communale**


- Action 2.4 : Intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques.
- Action 2.5 : Accompagner les communes dans l'objectif de limiter les pollutions lumineuses.
- Action 2.6 : Sensibiliser le public à la prise en compte de la biodiversité
- Action 2.7 : Accompagnement de la démarche « 0 phyto » de Saint-Etienne Métropole
- Action 2.8 : Diagnostic écologique complet de Métrotech

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement de la subvention ci-dessus énoncée,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget de fonctionnement de l'exercice 2017 du développement durable pour la somme de 43 000 € et au budget de fonctionnement des Rivières pour 3 800 €.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU